

SESSION 2021/2022

Le 05/10/2021

COMMISSION NUMERIQUE

Séance N°6

NOTE PREPARATOIRE – PARTICIPANTS/INTERVENANTS

LIEU : Visioconférence

➤ En visioconférence :

Cliquer sur ce lien : <https://amif-asso.webex.com/amif-asso-fr/j.php?MTID=m910e1a1f1fe8097a4cb9a2ce1a87decd>

Mot de passe : numerique6

Si vous rencontrez des difficultés techniques, vous pouvez contacter notre support technique au **0970.711.105** ou par mail support@frv-sense.com

HORAIRE : Le 05 octobre de 9H à 11H

REFERENTS :

Monsieur **Eddie AÏT**, maire de Carrière-sous-Poissy (78)

Monsieur **Christophe IPPOLITO**, adjoint au maire de Nogent-sur-Marne (94)

Monsieur **Dominique TURPIN**, maire de Nezel (78)

SUJET :

Les financements pour la transformation numérique des collectivités locales

OBJECTIFS :

- Présenter différentes possibilités de financement pour les collectivités territoriales via les appels à projets, co-financements ou subventions en cours
- Revenir sur les difficultés rencontrées par les élus locaux pour accéder à ces dispositifs

CONTEXTE :

Une enquête de 2018¹ de la Direction interministérielle de la transformation publique (DITP) indiquait une progression constante depuis 2014 de l'usage d'internet pour les contacts usagers-administrations (36% du total usagers). Avec la crise sanitaire, la numérisation et la dématérialisation des services publics se sont amplifiées, entraînant une augmentation significative des démarches à distance.

Sur les 100 milliards d'euros consacrés au plan France Relance entre 2020 et 2022, 10 milliards d'euros sont consacrés directement aux collectivités. Parmi les fléchages de cette enveloppe, un fonds « transformation numérique des collectivités territoriales » (F-ITN7) est dédié à soutenir l'innovation et la transformation numérique pour améliorer le service public dans les territoires.

Le fonds tend tout d'abord à co-financer le développement de projets numériques (auquel peut être associé un laboratoire d'innovation) ou pour accompagner la cybersécurité locale.

En lien avec ce plan et les obligations de la loi ELAN, une partie de cette enveloppe est dirigé vers le programme Démat. ADS, venant en soutien des collectivités pour financer des solutions de téléprocédures dédiées à la réception et à l'instruction des demandes d'autorisations d'urbanismes (DAU) de manière dématérialisée.

ENJEUX :

La Commission Numérique a pour vocation de réfléchir aux problématiques essentielles concernant les actions numériques des collectivités locales.

Cette séance doit permettre aux élus de **réfléchir aux leviers de financement mobilisables pour leur transformation numérique.**

¹ Direction interministérielle de la transformation publique. (2018). *Enquête BVA événements de vie, volet particulier.*

LES INTERVENANTS :

- **Monsieur Antoine Michon**, conseiller chargé de la transformation numérique de l'Etat, des affaires européennes et internationale au cabinet de la ministre de la Transformation et de la Fonction publiques
- **Monsieur Vincent Montrieux**, sous-directeur de la Qualité du cadre de vie, direction générale de l'Aménagement, du logement et de la nature

DEROULE :

9H – 9H10 : Introduction de Monsieur Christophe Ippolito, élu référent de la Commission (10 minutes)

9H10 – 9h40 : Présentation de Monsieur Vincent Montrieux (30 minutes)

9H40 – 10h10 : Présentation de Monsieur Antoine Michon (30 minutes)

10H10 – 10H50 : Questions/Réponses et échanges avec les participants (40 minutes)

10H50 – 11H : Propos conclusifs de Monsieur Eddie Aït, élu référent de la Commission (10 minutes).